

Montpellier Méditerranée Métropole  
Zonage d'assainissement des eaux usées

**Notice justificative - Partie 2 – Présentation du zonage  
par système d'assainissement**

**Système d'assainissement de Pignan – Saussan - Fabrègues**

**CONSULTING**

SAFEGE  
Le Bruyère 2000 - Bâtiment 1 - Zone du  
Millénaire  
650, Rue Henri Becquerel - CS79542  
34961 MONTPELLIER cedex 2

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)

**Numéro du projet : 21MPL054**

**Intitulé du projet : Montpellier Méditerranée Métropole – Zonage d’assainissement des eaux usées**

**Intitulé du document : Notice Justificative – Partie 2 – Système d’assainissement Pignan – Saussan - Fabrègues**

<b>Version</b>	<b>Rédacteur</b> NOM / Prénom	<b>Vérificateur</b> NOM / Prénom	<b>Date d’envoi</b> JJ/MM/AA	<b>COMMENTAIRES</b> Documents de référence / Description des modifications essentielles
<b>0</b>	SAUTEL Emma	MOSCA Antoine	11/03/2022	Version provisoire
<b>1</b>	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	05/08/2024	Version initiale. Zonage PLUi actualisé.
<b>2</b>	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	08/08/2024	Prise en compte des remarques de RE3M.

## Sommaire

1.....	Preambule.....	5
1.1	<b>Contexte</b> .....	5
1.2	<b>Zonage d'assainissement</b> .....	5
1.3	<b>Objet du rapport</b> .....	6
2.....	Presentation du système d'assainissement.....	7
2.1	<b>Le réseau d'assainissement</b> .....	7
2.2	<b>La station d'épuration</b> .....	10
3.....	Commune de Fabrègues.....	12
3.1	<b>Aptitude des sols à l'assainissement non collectif</b> .....	12
3.2	<b>Rappel du précédent zonage</b> .....	14
4.....	Commune de Pignan.....	15
4.1	<b>Aptitude des sols à l'assainissement non collectif</b> .....	15
4.2	<b>Rappel du précédent zonage</b> .....	17
5.....	Commune de Saussan.....	18
5.1	<b>Aptitude des sols à l'assainissement non collectif</b> .....	18
5.2	<b>Rappel du précédent zonage</b> .....	20
6.....	Evolution urbaine.....	21
6.1	<b>Evolution de la population permanente</b> .....	21
6.2	<b>Localisation des zones à urbaniser (AU)</b> .....	21
7.....	Zonage d'assainissement.....	25
7.1	<b>Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC</b> .....	25
7.2	<b>Synthèse du zonage</b> .....	34
8.....	Adéquation de la station d'épuration en situation future.....	45
8.1	<b>Evolution démographique</b> .....	45
8.2	<b>Evolution de la population raccordée</b> .....	45

# **Système d'assainissement de Pignan – Saussan - Fabrègues**

Zonage d'assainissement des eaux usées



---

<b>8.3</b>	<b>Charges supplémentaires à traiter.....</b>	<b>45</b>
<b>8.4</b>	<b>Adéquation de la capacité de la station en situation future.....</b>	<b>46</b>
<b>9.....</b>	<b>Programme Prévisionnel de travaux.....</b>	<b>48</b>

## Tables des illustrations

Figure 1 : Plan des réseaux d'eaux usées.....	9
Figure 2 : Station d'épuration de Fabrègues.....	10
Figure 3 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Fabrègues.....	13
Figure 4 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Pignan.....	16
Figure 5 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Saussan .....	19
Figure 6 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Fabrègues .....	22
Figure 7 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Pignan.....	23
Figure 8 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Saussan .....	24
Figure 9 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Commune de Fabrègues.....	26
Figure 10 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Commune de Pignan .....	29
Figure 11 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Commune de Saussan.....	32
Figure 12 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Fabrègues .....	35
Figure 13 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Pignan .....	36
Figure 14 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Saussan .....	37
Figure 15 : Carte des principales évolutions du zonage d'assainissement par rapport au précédent rapport de zonage (Fabrègues) .....	40
Figure 16 : Carte des principales évolutions du zonage d'assainissement par rapport au précédent rapport de zonage (Pignan) .....	42
Figure 17 : Carte des principales évolutions du zonage d'assainissement par rapport au précédent rapport de zonage (Saussan) .....	44

## Table des tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques du réseau d'assainissement de Pignan / Saussan / Fabrègues .....	8
Tableau 2 : Principales caractéristiques de la station d'épuration de Fabrègues .....	10
Tableau 3 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi).....	21
Tableau 4 : Résultats de l'analyse technico-économique réalisée – Commune de Fabrègues .....	27
Tableau 5 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Commune de Pignan .....	30
Tableau 6 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Commune de Saussan.....	33
Tableau 7 : Adéquation de la station en situation future .....	46
Tableau 8 : Programme d'extension des réseaux d'assainissement collectif hors zones AU (période 2024-2033) .....	48

## Table des annexes

Annexe 1 : Cartes de zonage d'assainissement

## 1 PREAMBULE

### 1.1 Contexte

Montpellier Méditerranée Métropole, exerçant la compétence assainissement collectif et non collectif sur son territoire, a engagé la réalisation du **zonage d'assainissement des eaux usées** sur les 31 communes de la Métropole.

L'élaboration de ce zonage d'assainissement est réalisée parallèlement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Métropole.



*Conformément à l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme, le zonage d'assainissement constitue une annexe du PLUi, lors de son élaboration (ou de sa révision).*

### 1.2 Zonage d'assainissement



***Le zonage d'assainissement fixe, par secteur, le type d'assainissement à mettre en œuvre, à la fois pour répondre aux besoins des habitants et pour préserver le milieu naturel.***

Il permet à la commune de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire et constitue un outil pour la gestion de l'urbanisme.

L'article L.2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités sont tenues de délimiter :

- **Les zones d'assainissement collectif**, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées, selon un planning défini par la collectivité et s'inscrivant dans la durée du PLUi (2024-2030).
- **Les zones relevant de l'assainissement non-collectif (ANC)** où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.



***Pour être adopté, le zonage doit être soumis à enquête publique.***

*L'enquête publique est régie par les textes suivants :*

- *La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) – Titre VI : Gouvernance – Chapitre III – réforme de l'enquête publique*
- *Code de l'environnement – article 123-1 à 123-19*
- *Le Décret n°94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées (article 2 à 4) codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles R2224-7 à R2224-10)*

### 1.3 Objet du rapport

Ce document constitue la **notice du zonage d'assainissement**. Il comprend les pièces suivantes :

- Une notice justifiant le zonage retenu (assainissement collectif ou non collectif)
- La carte du zonage d'assainissement

Il est mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, présente la délimitation retenue pour le zonage et résume les résultats de l'étude préalable ayant permis d'y aboutir.

La notice du zonage d'assainissement est présentée pour chaque commune du territoire via 2 rapports :

- **Partie 1 : Généralités, contexte et méthodologie de zonage**

- ▶ Ce document est commun à l'ensemble des communes du territoire

- **Partie 2 : Présentation du zonage par système d'assainissement**

- ▶ Ce document présente plus en détail le zonage d'assainissement de chaque commune. Il est rédigé par système d'assainissement (un rapport spécifique par système d'assainissement)



#### Ce qu'il faut retenir...

***Le présent rapport constitue la partie 2 de la notice de zonage : présentation par système d'assainissement.***

***Le système d'assainissement concerné est celui de Pignan, Saussan et Fabrègues.***

## 2 PRESENTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

### 2.1 Le réseau d'assainissement

Selon le dernier recensement INSEE datant de l'année 2020, les populations des communes de Pignan, Saussan et Fabrègues sont les suivantes :

- Pignan : 8 218 habitants
- Saussan : 1 650 habitants
- Fabrègues : 7 194 habitants.

La population totale sur les 3 communes est ainsi estimée à 17 052 habitants.

La population raccordée au réseau d'assainissement collectif est estimée à 15 762 habitants selon les données du bilan annuel de 2020 soit environ 92% de la population communale.

Le réseau d'assainissement est constitué de 75 338 ml de réseaux et on recense également 13 postes de relevage publics sur le réseau d'assainissement :

- Fabrègues :
  - ▷ PR ASF
  - ▷ PR Chemin Vieux
  - ▷ PR des Acasias
  - ▷ PR des Romarins
  - ▷ PR du Pountiou
  - ▷ PR La Fabrique
  - ▷ PR Le Ponant
  - ▷ PR Les tennis
  - ▷ PR ZAC Joulié
- Pignan :
  - ▷ PR Villette
  - ▷ PR Balcons
  - ▷ PR Les Pompiers
  - ▷ PR ZAC de la Bornière
- Saussan :
  - ▷ Pas de PR



#### A noter

*Sur la commune de Pignan, certains PR créés récemment (PR Villette, PR Balcons) sont en cours d'intégration dans les plans des réseaux d'assainissement par la Régie des Eaux de Montpellier Métropole. Ils n'apparaissent donc pas sur les cartes présentées ci-après.*

*De manière inverse, le PR Bornière, qui figure sur les plans ci-après a été supprimé suite à une modification du tracé des réseaux. La mise à jour des plans des réseaux est également en cours de réalisation par la Régie des Eaux de Montpellier Métropole.*

# Système d'assainissement de Pignan – Saussan - Fabrègues

## Zonage d'assainissement des eaux usées

Les principales caractéristiques du réseau d'assainissement sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : Principales caractéristiques du réseau d'assainissement de Pignan / Saussan / Fabrègues**

	Réseau d'assainissement			Nombre de postes de relevage (publics)	Population raccordée	
	Linéaire gravitaire	Linéaire refoulement	Linéaire total		Habitants raccordés	Taux de raccordement
<b>Réseau d'assainissement de Pignan, Saussan et Fabrègues</b>	70 648 ml	4 690 ml	75 338 ml	13 PR	15 762 habitants	92.4 %

La carte ci-dessous présente le plan des réseaux d'assainissement Pignan, Saussan et Fabrègues ainsi que la localisation des principaux ouvrages d'assainissement.

## Pignan / Saussan / Fabrègues Plan des réseaux d'assainissement

### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

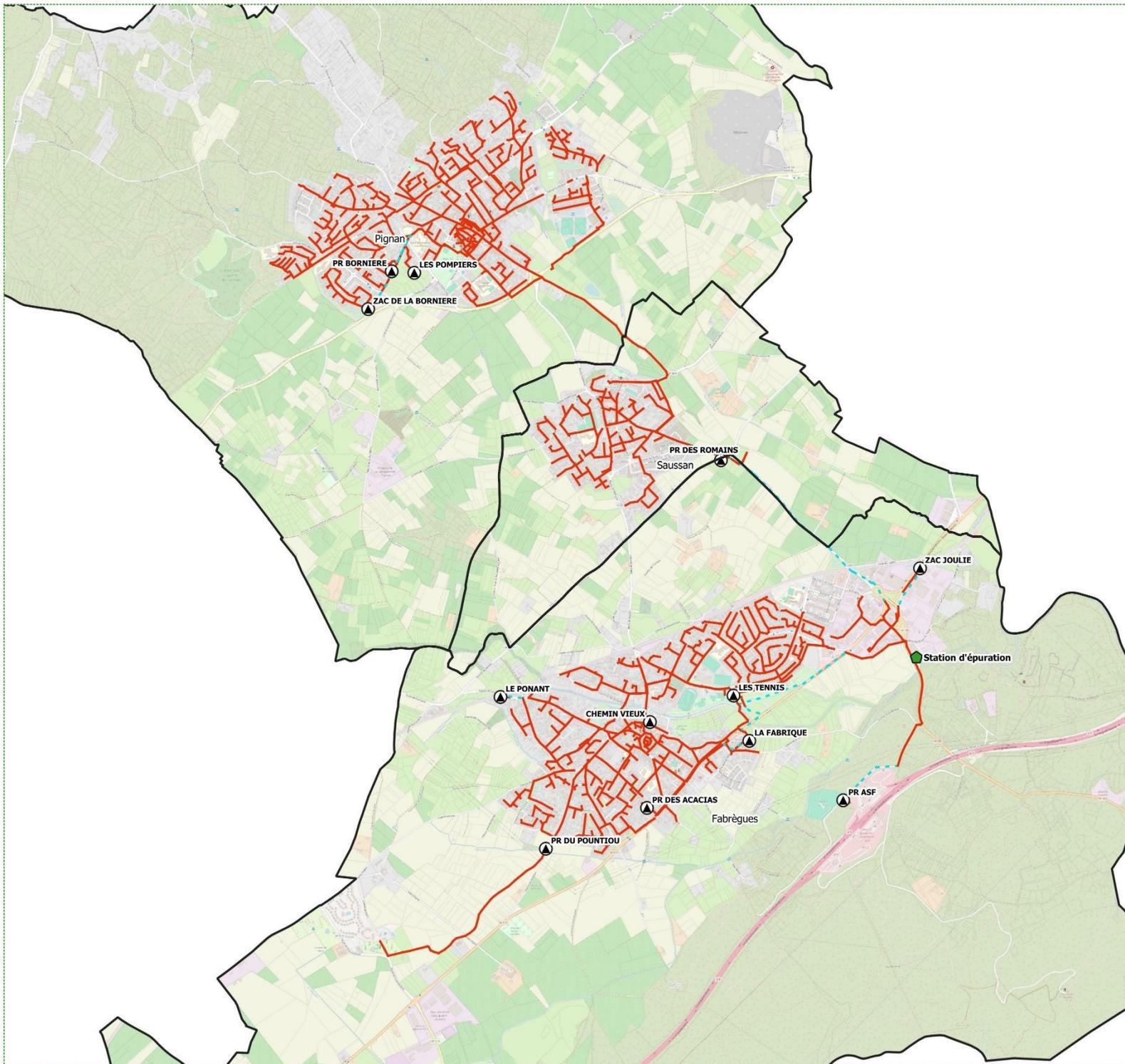
#### Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

#### Autre

□ Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



**ECHELLE:** 1:25 000

Version: 1  
Etabli le: 20/05/24  
Cartographe : AM

## 2.2 La station d'épuration

La station d'épuration de Pignan, Saussan et Fabrègues est de type boues activées. Elle est située sur la commune de Fabrègues et a été mise en service en 2010. La capacité nominale de la station d'épuration est de 30 517 équivalents habitants.



**Figure 2 : Station d'épuration de Fabrègues**

Les principales caractéristiques de la station d'épuration sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Principales caractéristiques de la station d'épuration de Fabrègues**

Type de station	Date de mise en service	Capacité	Capacité hydraulique (période 2020-2022)			Capacité organique (période 2020-2022)		
			Débit nominal de la station	Taux de charge moyen (taux de charge station)	Percentile 95 (taux de charge station)	Capacité nominale organique de la station	Charge moyenne DBO <sub>5</sub> (taux de charge station)	Charge Brute de Pollution Organique (taux de charge station)
Boues activées	2010	30 517 eH	4 813 m <sup>3</sup> /j	2 697 m <sup>3</sup> /j (56%)	4 505 m <sup>3</sup> /j (94%)	1 831 kg DBO <sub>5</sub> /j	740 kg DBO <sub>5</sub> /j (40%)	1 346 kg DBO <sub>5</sub> /j (74%)



### A noter

- Le **percentile 95** des débits correspond au débit moyen journalier en entrée de station non dépassé 95 % du temps. Il s'agit d'une donnée réglementaire utilisée par les services de l'Etat pour évaluer sur plusieurs années la conformité de la station d'épuration.
- La **Charge Brute de Pollution Organique (CBPO)** correspond à la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année (période de pointe).

### Ce qu'il faut retenir...

**La station d'épuration de Fabrègues est suffisamment dimensionnée pour les besoins actuels moyens avec un taux de charge hydraulique moyen de 56 % et un taux de charge organique moyen de 40 %.**

**La station est également suffisamment dimensionnée pour la pointe organique avec une CBPO correspondant à 74 % de la capacité de la station.**

**En revanche on notera que le percentile 95 des débits (débits de temps de pluie) se rapproche de la capacité maximale de la station (taux de charge de 94%).**

**Des études spécifiques de diagnostic des réseaux d'eaux usées vont être menées par la Régie des Eaux de Montpellier Métropole pour localiser les points d'intrusions d'eaux claires parasites en domaine public (réseaux collectifs) et privés (mauvais raccordements d'eaux pluviales vers les réseaux d'eaux usées séparatifs notamment).**

**Ces études seront suivies dans les prochaines années de la mise en œuvre des actions nécessaires pour diminuer les intrusions d'eaux claires par temps de pluie et ainsi diminuer le percentile 95 des débits de la station.**

### 3 COMMUNE DE FABREGUES

#### 3.1 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Fabrègues (S.I.E.E, 2006).

Les investigations pédologiques réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, investigations topologiques et analyse des paramètres topographiques) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

- Secteurs **inaptes** à l'assainissement non collectif :

- ▷ Launac le Vieux
- ▷ Le Rieutord (partie Est)

- Secteurs avec aptitude **médiocre** :

- ▷ L'Aigrette
- ▷ La Sablière
- ▷ Le Pigeonnier (partie Nord)
- ▷ Le Rieutord (partie Ouest)
- ▷ Mas de Mirabeau
- ▷ Mas Neuf de Launac
- ▷ Puech Rousset
- ▷ La Carrière
- ▷ Saint Jean des Clapasses (Est ou Ouest)
- ▷ Les Mazets

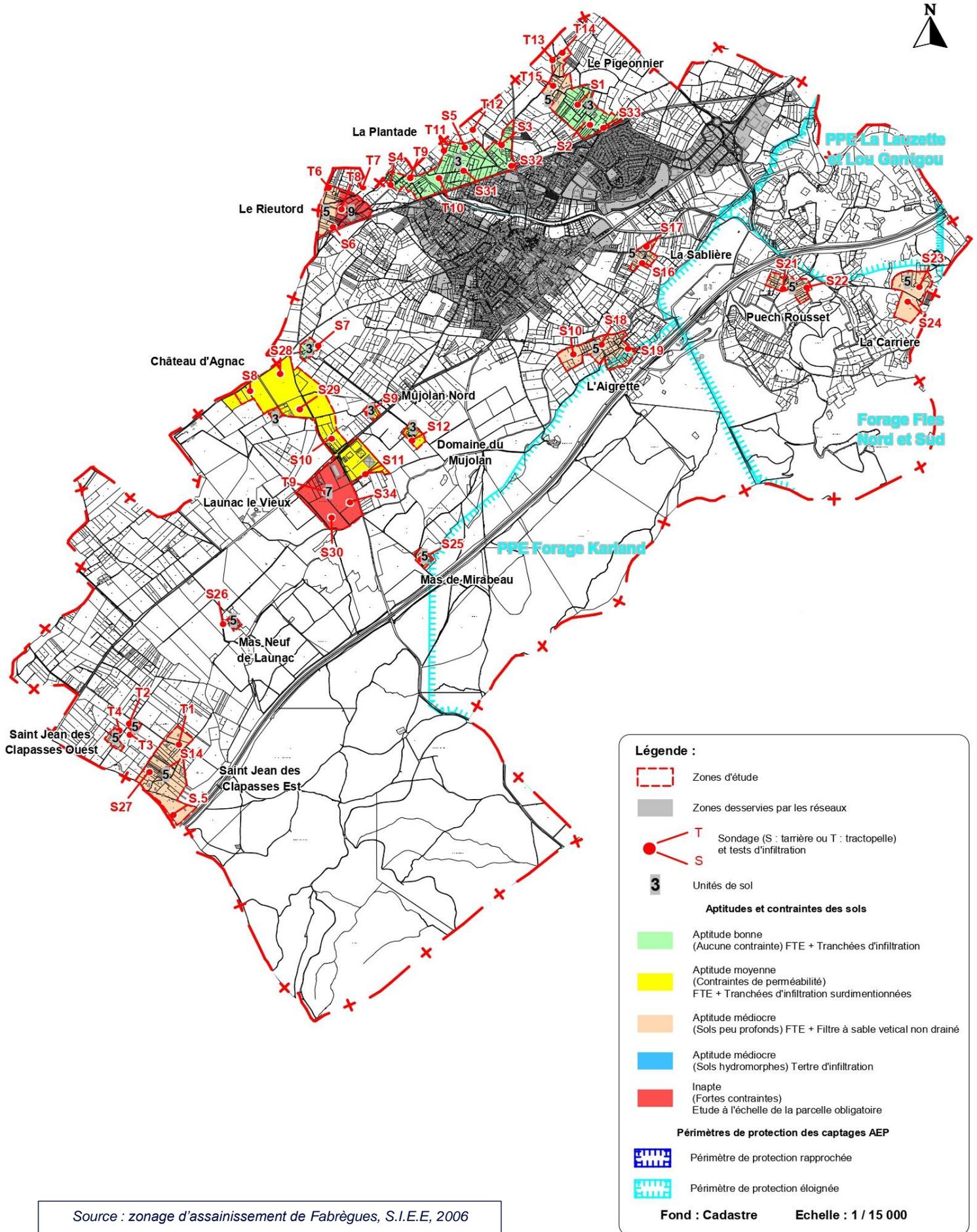
- Secteurs avec aptitude **moyenne** :

- ▷ Château d'Agnac
- ▷ Mujolan Nord
- ▷ Domaine du Mujolan

- Secteurs avec **bonne aptitude** :

- ▷ Le Pigeonnier (partie Sud)
- ▷ La Plantade

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif de la commune de Fabrègues.



Source : zonage d'assainissement de Fabrègues, S.I.E.E, 2006

## 3.2 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement a été approuvé le 29/09/2009.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
  - ▷ Saint Jean des Clapasses Est
  - ▷ Saint Jean des Clapasses Ouest
  - ▷ Mas Neuf de Launac
  - ▷ Domaine de Mujolan
  - ▷ Mujolan Nord
  - ▷ Launac le Vieux
  - ▷ Château d'Agnac
  - ▷ Le Rieutord
  - ▷ La Plantade
  - ▷ Le Pigeonnier
  - ▷ L'Argentière
  - ▷ La Sablière
  - ▷ Puech Rousset
  - ▷ La Carrière
  - ▷ Habitations RN 113 (5 habitations et un garage automobile proche du croisement entre la RN113 et le Chemin de Mujolan)
  
- Secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
  - ▷ Launac le Vieux (golf et village vacances du golf et Camping « Le Botanic »)



### A noter

*Depuis le précédent zonage, le raccordement du secteur Launac Le Vieux a en partie été réalisé :*

- *Le golf / Village vacances est désormais raccordé au réseau d'assainissement collectif.*
- *En revanche, le camping « Le Botanic » est toujours en assainissement non collectif.*
- *Le château de Launac Le Vieux, qui n'était pas inclus dans la zone à raccorder dans l'ancien zonage, est toujours en assainissement non collectif.*

## 4 COMMUNE DE PIGNAN

### 4.1 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

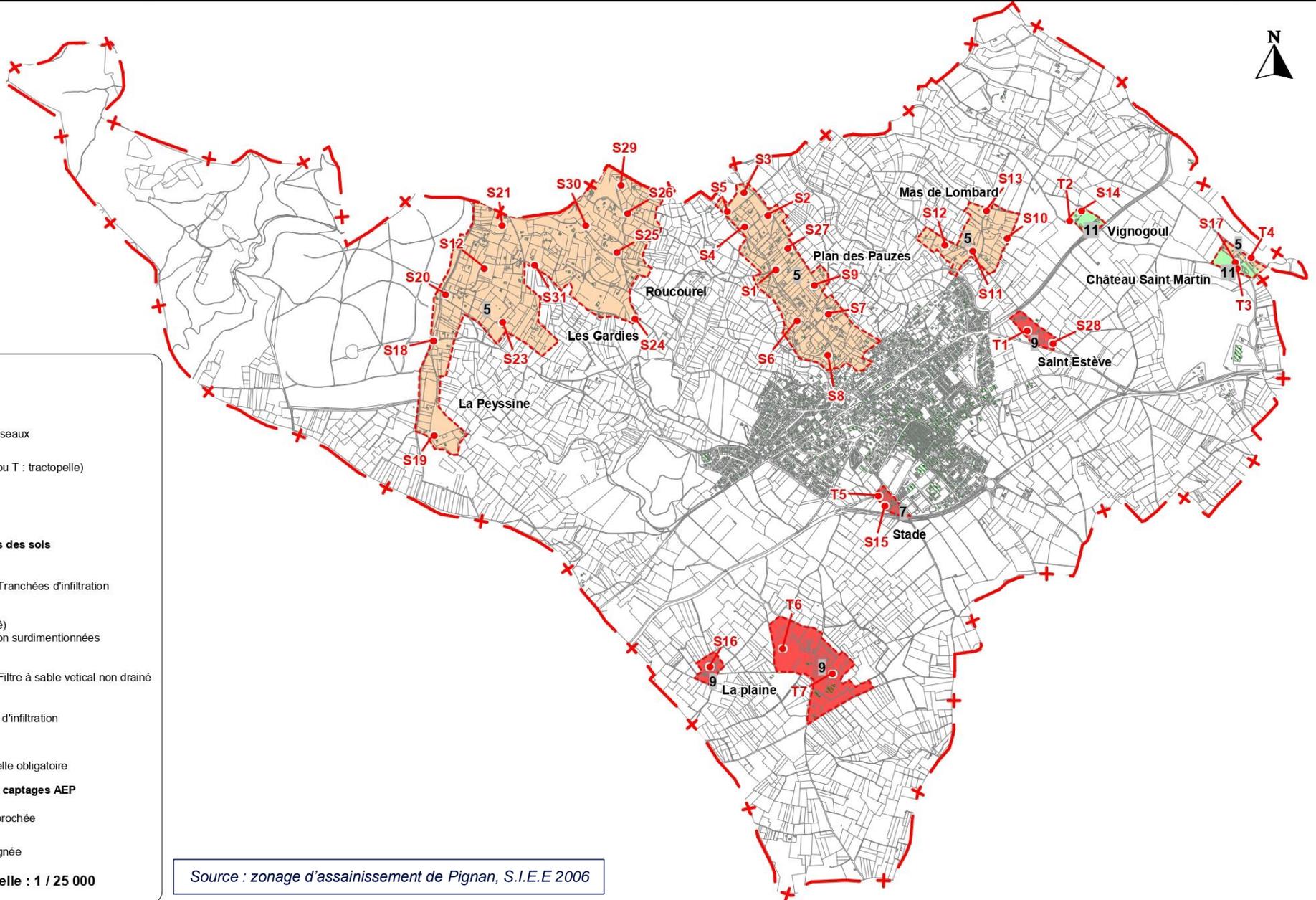
Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Pignan (S.I.E.E, 2006).

Les investigations pédologiques réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, investigations topologiques et analyse des paramètres topographiques) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

Les résultats de cette étude sont les suivantes :

- Secteurs **inaptes** à l'assainissement non collectif :
  - ▷ La Plaine
  - ▷ Stade
  - ▷ Saint Estève
- Secteurs avec aptitude **médiocre** :
  - ▷ Château de Saint Martin (partie Nord-Est)
  - ▷ Les Gardiles
  - ▷ La Peyssine
  - ▷ Mas de Lombard
  - ▷ Plan des Plauzes
  - ▷ Roucourel
- Secteurs avec **bonne aptitude** des sols :
  - ▷ Château de Saint-martin (partie Sud-Ouest)
  - ▷ Vignogoul

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif



Légende :

-  Zones d'étude
-  Zones desservies par les réseaux
-  Sondage (S : trarière ou T : tractopelle) et tests d'infiltration
-  Unités de sol
- Aptitudes et contraintes des sols**
-  Aptitude bonne (Aucune contrainte) FTE + Tranchées d'infiltration
-  Aptitude moyenne (Contraintes de perméabilité) FTE + Tranchées d'infiltration surdimensionnées
-  Aptitude médiocre (Sols peu profonds) FTE + Filtre à sable vertical non drainé
-  Aptitude médiocre (Sols hydromorphes) Terre d'infiltration
-  Inapte (Fortes contraintes) Etude à l'échelle de la parcelle obligatoire
- Périmètres de protection des captages AEP**
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

## 4.2 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement de Pignan a été approuvé le 24/09/2009.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
  - ▷ La Peyssine
  - ▷ Les Gardies
  - ▷ Roucourel
  - ▷ Plan des Pauzes
  - ▷ La Plaine
  - ▷ Mas de Lombard
  - ▷ Vignogoul
  - ▷ Château Saint Martin
  - ▷ Les Molières
  
- Secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
  - ▷ Le Stade (Est de la Rue André Solive)
  - ▷ Saint Estèves



### A noter

*Depuis le précédent zonage de 2009, le raccordement au réseau d'assainissement du secteur du stade (est de la rue André Solive) n'a pas été réalisé.*

*En revanche, le secteur de Saint-Estève a bien été raccordé.*

## 5 COMMUNE DE SAUSSAN

### 5.1 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

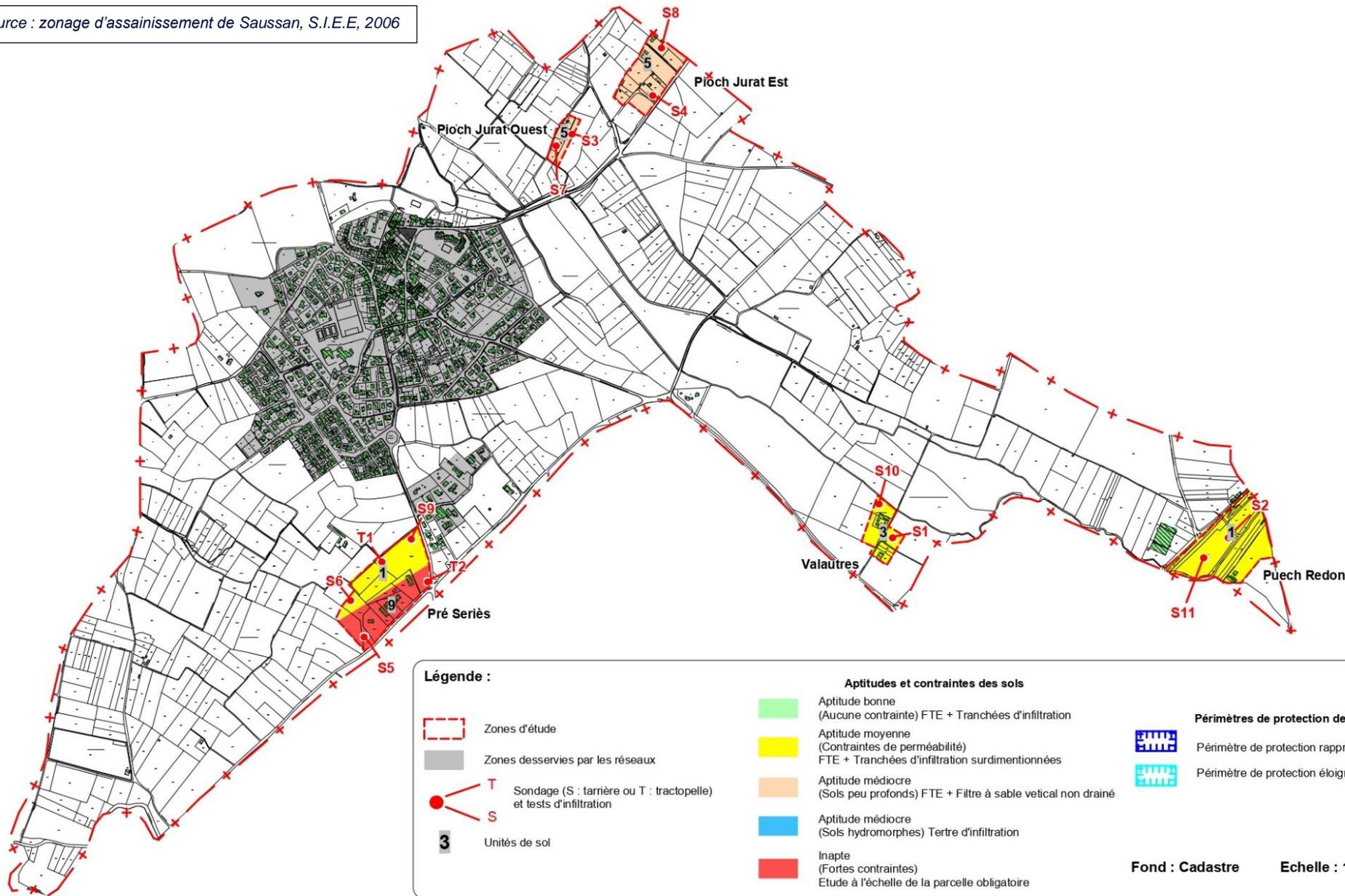
Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Saussan (S.I.E.E, 2006).

Les investigations pédologiques réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, investigations topologiques et analyse des paramètres topographiques) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

Les résultats de cette étude sont les suivantes :

- Secteur **inapte** à l'assainissement non collectif :
  - ▷ Près Sériès (partie Sud)
- Secteurs avec aptitude des sols **médiocre** :
  - ▷ Les Garonnes
  - ▷ Les Crozes
- Secteurs avec aptitude des sols **moyenne** :
  - ▷ Pioch Jurat Est
  - ▷ Pioch Jurat Ouest

Source : zonage d'assainissement de Saussan, S.I.E.E, 2006



**Légende :**

-  Zones d'étude
-  Zones desservies par les réseaux
-  Sondage (S : tarière ou T : tractopelle) et tests d'infiltration
-  Unités de sol

**Aptitudes et contraintes des sols**

-  Aptitude bonne (Aucune contrainte) FTE + Tranchées d'infiltration
-  Aptitude moyenne (Contraintes de perméabilité) FTE + Tranchées d'infiltration surdimensionnées
-  Aptitude médiocre (Sols peu profonds) FTE + Filtre à sable vertical non drainé
-  Aptitude médiocre (Sols hydromorphes) Terre d'infiltration
-  Inapte (Fortes contraintes) Etude à l'échelle de la parcelle obligatoire

**Périmètres de protection des captages AEP**

-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Fond : Cadastre

Echelle : 1 / 12 000

## 5.2 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement a été approuvé le 24/09/2009.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
  - ▷ Pioch Jurat Est
  - ▷ Pioch Jurat Ouest
  - ▷ Pré Sèriès
  - ▷ Valautres
  - ▷ Puech Redon
  - ▷ Zone IV NA Sud-Est de la commune (5 entreprises au croisement entre la RD613 et la RD5E3 à l'extrémité sud-est de la commune)
- Aucun nouveau secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif.

## 6 EVOLUTION URBAINE

### 6.1 Evolution de la population permanente

En 2020, date du dernier recensement de l'INSEE, la population permanente communale était estimée à 17 052 habitants (8 219 à Pignan, 1 640 à Saussan et 7 194 à Fabrègues).

Au vu des projections démographiques du PLUi, les 3 communes devraient atteindre une population de **18 998 habitants en 2034**.

La population totale comptera donc 1 946 habitants supplémentaires.

### 6.2 Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et les cartes ci-dessous présentent les différentes zones AU sur les communes de Pignan, Saussan et Fabrègues.

**Tableau 3 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi)**

Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Fabrègues	Puech long	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Mixte	1.5 ha
	Las Fonts	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Mixte	3.9 ha
	L'Aigarelle	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	3.1 ha
Pignan	ZAC multi-sites (Saint-Estel nord)	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	1.8 ha
	Bragottes gendarmerie	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Equipement	1.7 ha
	ZAC multi-sites (Pignarel sud château)	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	0.8 ha
	ZAC multi-sites (Pignarel)	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	4.8 ha
Saussan	Plaine des sports	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Equipement	1.9 ha
	Entrée sud	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Mixte	2.7 ha



*Mise à part la zone « Entrée Sud » à Saussan, toutes les zones AU sont déjà, au moins en partie, desservies par des réseaux d'assainissement gravitaires à proximité.*

*A noter que certains réseaux récents ne figurent pas sur les plans des réseaux ci-dessous (cartographie en cours d'intégration par la Régie des Eaux de Montpellier Métropole).*

## Fabrègues : Localisation des zones classées AU

### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

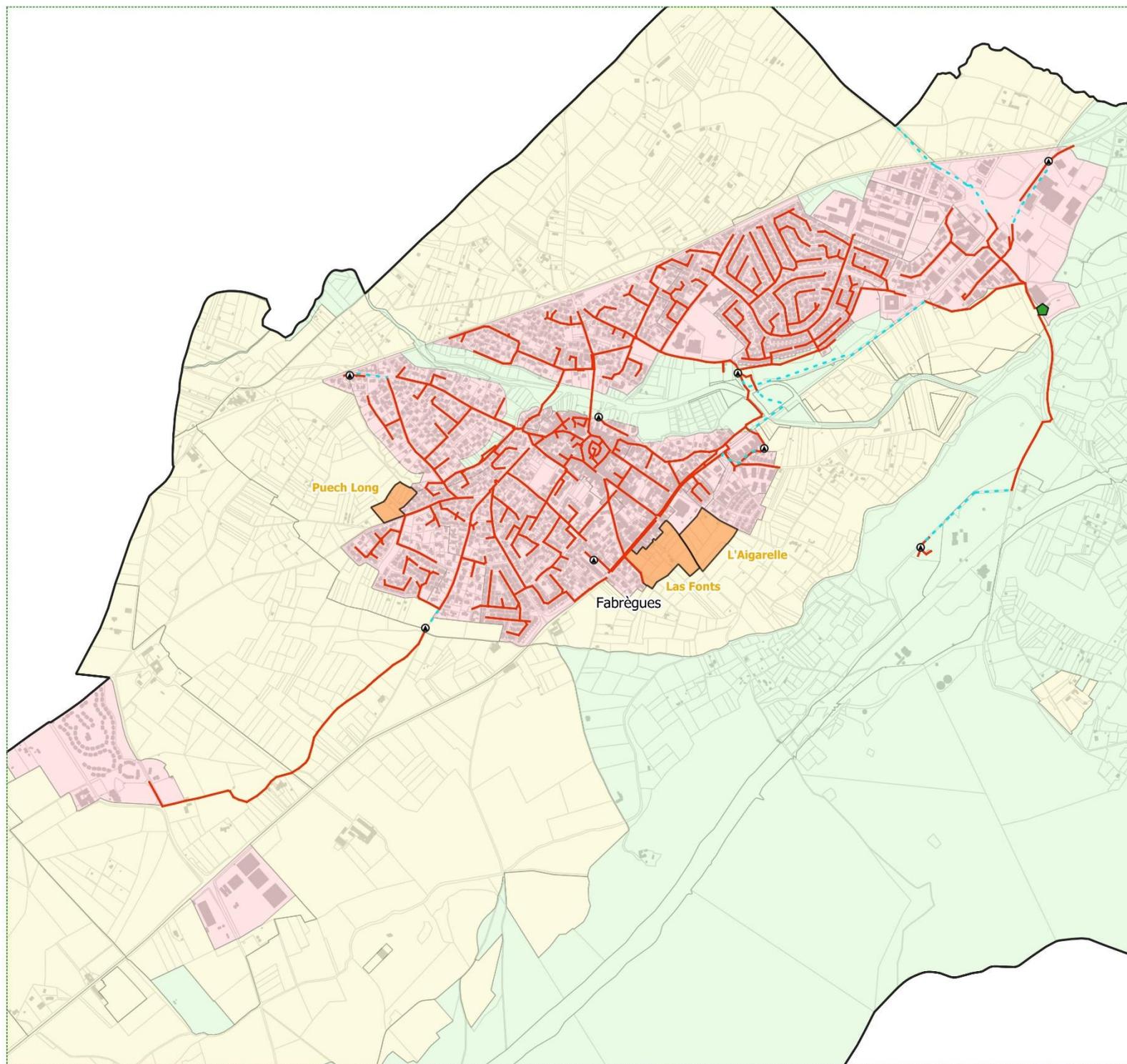
- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

#### Zonage PLUi

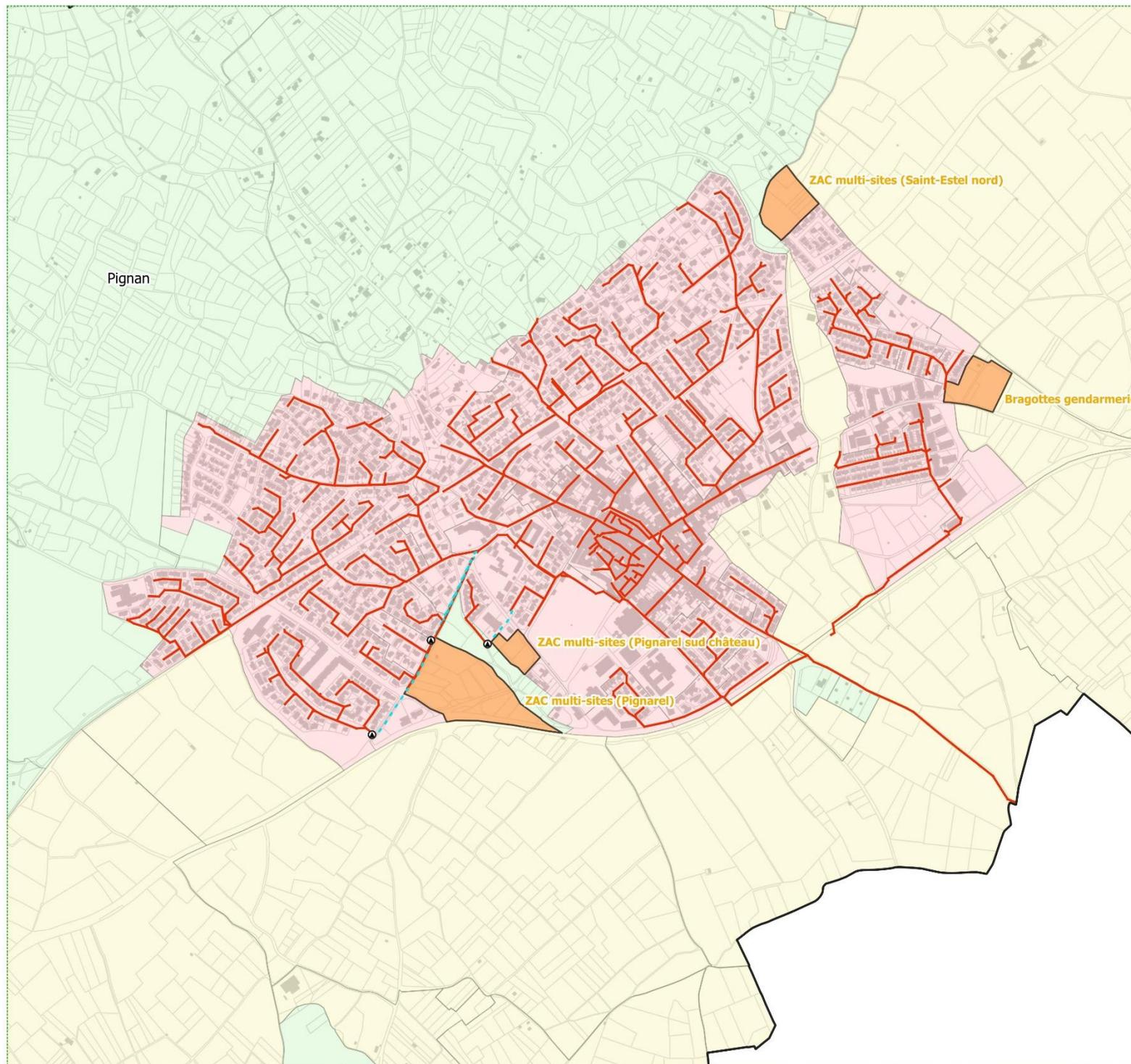
- AU
- U
- N
- A



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1  
Établi le: 24/07/24  
Cartographe: AM

## Pignan : Localisation des zones classées AU



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

-  Station d'épuration
-  Poste de relevage

#### Zonage PLUi

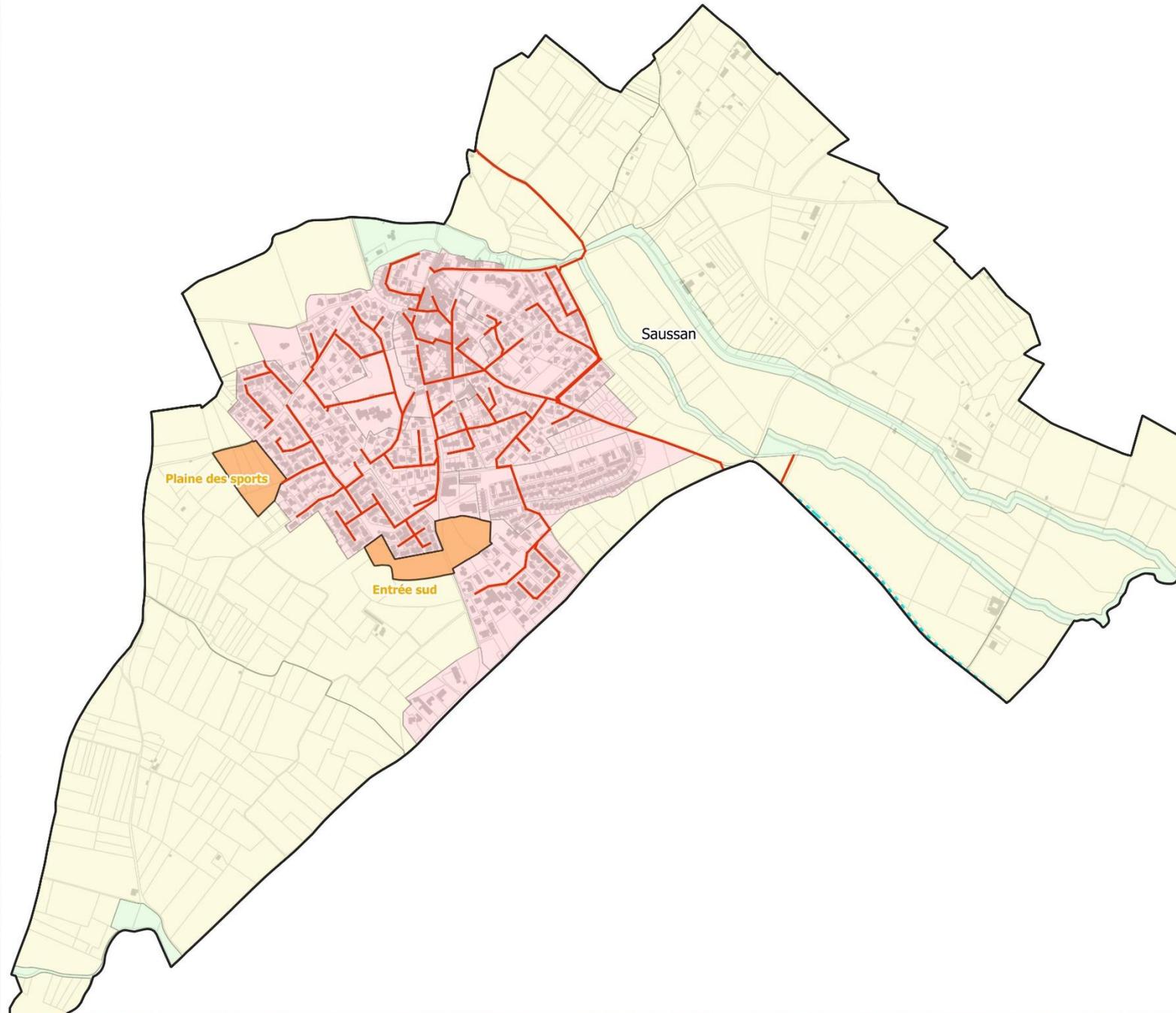
- AU
- U
- N
- A



**ECHELLE:** 1:10 000

Version: 1  
Etabli le: 24/07/24  
Cartographe : AM

## Saussan : Localisation des zones classées AU



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

⦿ Poste de relevage

#### Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A



ECHELLE: 1:10 000

Version: 1  
Établi le: 24/07/24  
Cartographe: AM

## 7 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

### 7.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

#### 7.1.1 Commune de Fabrègues

Les 3 secteurs suivants ont été étudiés :

- « **Ancienne Gare** » situé en zone U du PLUi au nord de la zone urbaine de Fabrègues (FAB01).
- « **Launac - le Vieux** » situé en zone U du PLUi à l'Ouest de la zone urbaine de Fabrègues (FAB02) et correspondant au Camping « Le Botanic » et au château (chambre d'hôte « Commanderie Templière de Launac-le vieux »)

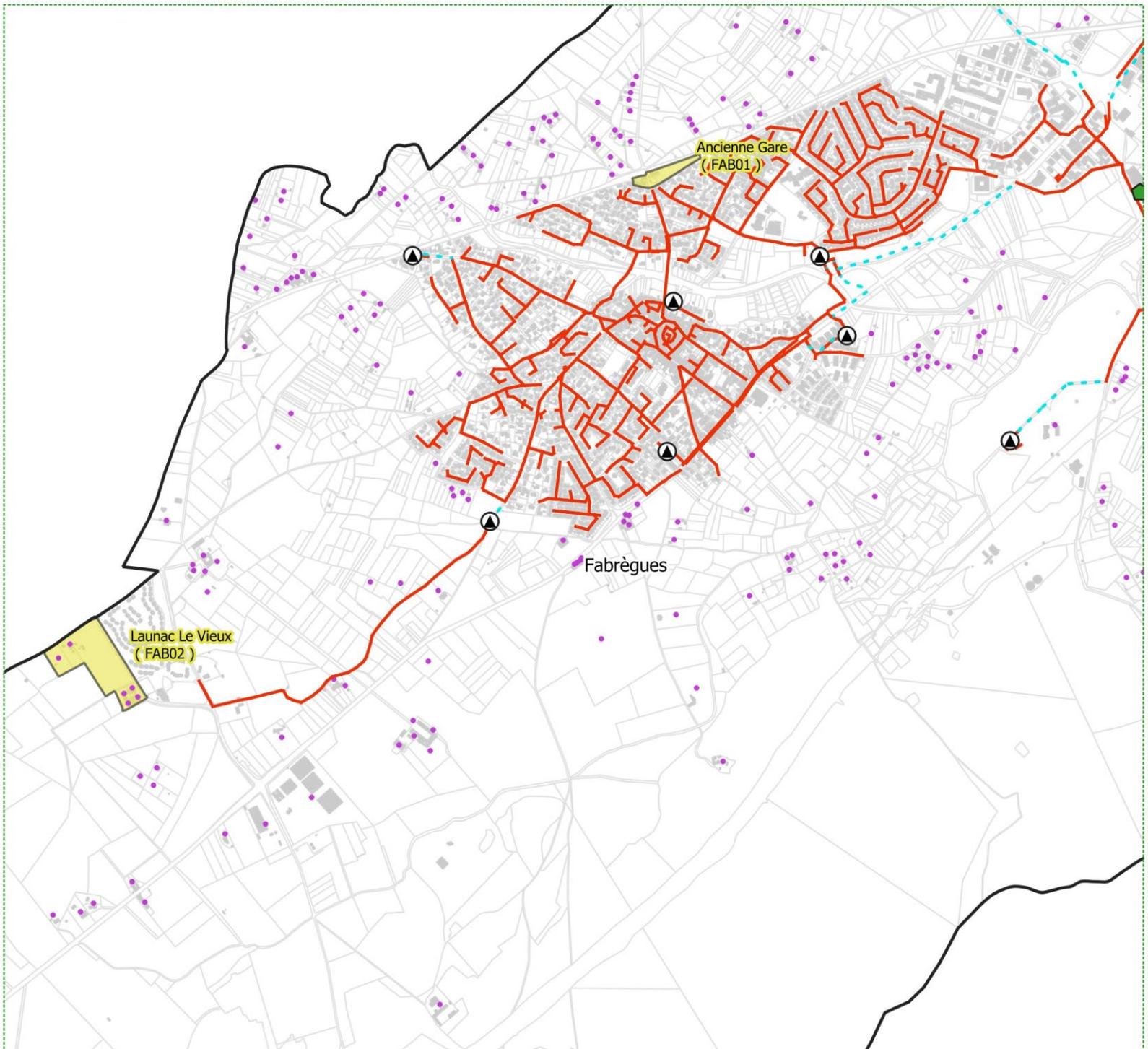
La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée (choix d'assainissement : assainissement collectif ou non collectif).



#### A noter

*Le raccordement de la zone d'activité de Launac - Saint André correspondant au Parc d'Activité des Quatres Chemins et à l'entreprise « Fimurex (en zone U du PLUi à l'Ouest de la zone urbaine de Fabrègues) n'est pas étudiée. En effet, les travaux de raccordement de la zone sont en cours de réalisation.*

*Le secteur est donc intégré au zonage d'assainissement collectif.*



## Fabrègues Etude des raccordements au réseau EU

### Légende :

#### Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

 Station d'épuration

 Poste de relevage

#### Assainissement Non Collectif

● Parcelle avec filière ANC

#### Etude de raccordement

Secteur étudié



**ECHELLE :** 1:20 000

**Version :** 1  
**Etabli le :** 05/08/24  
**Cartographe :** AM

Tableau 4 : Résultats de l'analyse technico-économique réalisée – Commune de Fabrègues

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Ancienne Gare (FAB01)	U	4	Pas de filières ANC actuellement mais projet de 4 logements (PUP ancienne Gare)			Bonne	AAC Flès	Impact environnemental limité (présence uniquement d'un périmètre AAC, bonne aptitude des sols à l'ANC)	33 k€	8 k€/brcht	AC	- Coût de raccordement acceptable (raccordement par réseau gravitaire possible et coût de raccordement <20 k€ / branchement). - Projet de 4 logements sur le secteur (Plan Urbain Paternarial)
Launac Le Vieux (FAB02)	U	2	0%	0%	100%	Moyenne	Non	Impact environnemental Fort (Aptitude des sols à l'ANC moyenne, Ruisseau de l'Aigarelle à proximité, filières ANC non conformes pour des établissements recevant du public : chambre d'hôte et camping)	237 k€	118 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement élevé (raccordement par réseau gravitaire possible et coût de raccordement >20 k€ / branchement).

### Ce qu'il faut retenir...

Suite à l'analyse technico économique réalisée, le secteur de l'Ancienne Gare (FAB01) est intégré au zonage d'assainissement collectif. On rappelle que les travaux de raccordement du secteur de la zone d'activité de Launac – Saint-André sont en cours de réalisation (secteur non étudié ici). Le secteur de Launac le Vieux (camping et Chambre d'hôte du Château) est en revanche maintenu en ANC. La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 8 de ce rapport.

## 7.1.2 Commune de Pignan

4 secteurs ont été étudiés :

- « **Clinique Saint Martin de Vignogoul** » situé en zone U du PLUi à l'Est de la commune de Pignan (PIG01).



### A noter

*Le raccordement de ce secteur a été étudié vers le réseau d'assainissement de la station d'épuration de Lavérune dont les réseaux sont situés à 900 ml au sud-est (contre 1 400 ml au nord-est pour les réseaux de Pignan).*

- « **Rue du lieutenant Bernard Bouloc** » situé en zone U du PLUi au centre de la commune de Pignan (PIG02).
- « **Ancien Chemin de Murviel à Pignan** » situé en zone U du PLUi au nord de la zone urbanisée de Pignan (PIG03).
- « **Route de Murviel** » situé en zone U du PLUi au nord de la zone urbanisée de Pignan (PIG04).

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée (choix d'assainissement : assainissement collectif ou non collectif).

## Pignan Etude des raccordements au réseau EU

### Légende :

#### Réseau d'assainissement

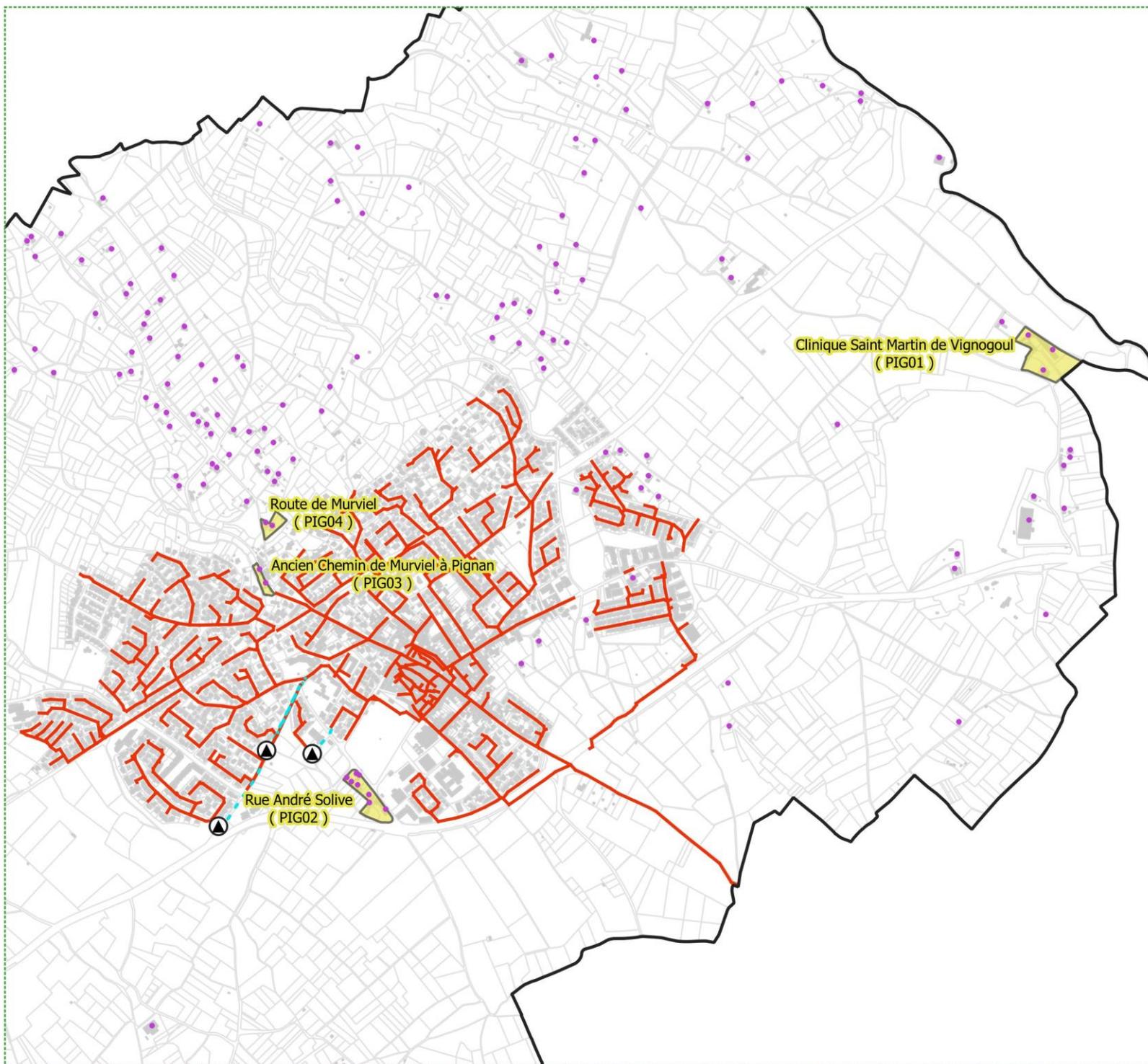
- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement
- ◆ Station d'épuration
- ⊙ Poste de relevage

#### Assainissement Non Collectif

- Parcelle avec filière ANC

#### Etude de raccordement

- Secteur étudié



ECHELLE : 1:17 500

Version : 1  
Etabli le : 06/08/24  
Cartographe : AM

# Système d'assainissement de Pignan – Saussan - Fabrègues

## Zonage d'assainissement des eaux usées

Tableau 5 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Commune de Pignan

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Clinique Saint Martin de Vignogoul (PIG01)	U	1 (Clinique disposant actuellement 3 filières ANC dont 2 diagnostiquées par le SPANC pour le traitement des eaux usées de la clinique)	50%	0%	50%	Bonne	AAC Fiès	Impact environnemental moyen (Présence d'un périmètre AAC, Ruisseau affluent du Lassédéron à proximité mais bonne aptitude des sols à l'ANC)	667 k€	667 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important (raccordement avec PR Public nécessaire et coût >30 k€ / branchement). Nécessite la création de 1270 ml de réseaux (gravitaire et refoulement), la création d'un PR, le franchissement d'un fossé et d'un ruisseau.  - Possibilité de raccorder 7 habitations en plus de la clinique, le long du tracé de l'extension de réseaux gravitaire sur le Chemin de Saint Martin. En tenant compte de ces 7 habitations, le coût de raccordement reste élevé (83 k€ / branchement)
Rue André Solive (PIG02)	U	10	0%	0%	100%	Inapte + secteur impacté par la zone rouge du PPRi	AAC Fiès	Impact environnemental Fort (Filières ANC non conformes, sols inaptes à l'ANC, présence d'un périmètre AAC, Ruisseau de Pignarel limitrophe de la zone)	220 k€	22 k€/brcht	AC	- Impact environnemental fort  - Coût de raccordement acceptable (raccordement gravitaire possible avec coût proche de 20 k€ / branchement).  - Mutualisation d'une partie des travaux de raccordement avec le raccordement des zones AU (Pignarel et Pignarel Sud Chateau) à proximité
Ancien chemin de Murviel à Pignan (PIG03)	U	2	0%	50%	50%	Aptitude médiocre	AAC Fiès (extrémité sud du secteur uniquement) PPE Boulidou PPE Issanka	Impact environnemental Fort (Filières ANC non conformes ou conformes avec réserves, aptitude des sols à l'ANC médiocre, présence d'un périmètre AAC et de 2 PPE, Ruisseau de Pignarel limitrophe)	43 k€	21 k€/brcht	AC	- Impact environnemental fort  - Coût de raccordement acceptable (raccordement gravitaire possible avec coût proche de 20 k€ / branchement).  - Possibilité de raccorder une 3ème habitation (parcelle BI0377), déjà raccordée via un long branchement qui sera à raccorder sur le nouveau réseau gravitaire créé. En comptant ce 3ème branchement le coût de raccordement est de 14 k€/branchement (<20 k€/branchement)
Route de Muviel (PIG04)	U	2	0%	0%	100%	Aptitude médiocre	PPE Boulidou PPE Issanka	Impact environnemental Fort (Filières ANC non conformes, aptitude des sols à l'ANC médiocre, présence de 2 PPE)	74 k€	37 k€/brcht	AC	- Impact environnemental fort  - Possibilité de raccorder 2 habitations supplémentaires (parcelle AM0296 et AM0335), déjà raccordées via des longs branchements qui seront à raccorder sur le nouveau réseau gravitaire créé. En comptant ces 2 branchements supplémentaires le coût de raccordement est de 19 k€ / branchement (<20 k€/branchement)

### Ce qu'il faut retenir...

*Suite à l'analyse technico économique réalisée, les secteurs de la Rue André Solive (PIG01), de l'Ancien Chemin de Murviel à Pignan (PIG03) et de la Route de Murviel (PIG04) sont intégrés dans le zonage d'assainissement collectif.*

*En revanche la Clinique Saint Martin de Vignogoul (PIG01) est maintenue en ANC.*

*La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 8 de ce rapport.*

### 7.1.3 Commune de Saussan

1 secteur a été étudié :

- « **Route de Fabrègues / Ancienne voie Romaine** » situé en zone U du PLUi au sud du centre-urbain de la commune de Saussan (SAU01)

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation du secteur et les résultats de l'analyse technico économique réalisée (choix d'assainissement : assainissement collectif ou non collectif).

## Saussan Etude des raccordements au réseau EU

### Légende :

#### Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

■ Station d'épuration

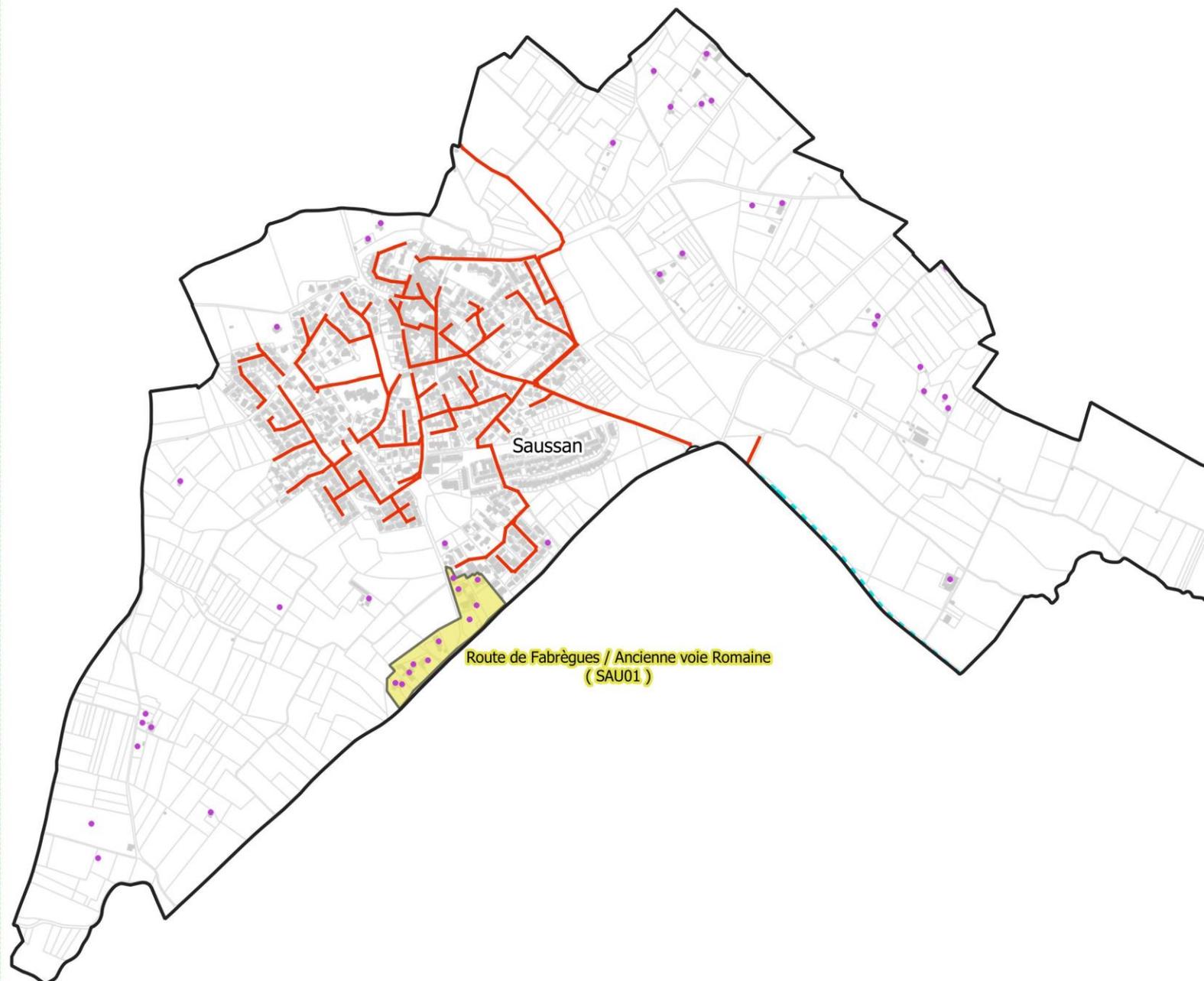
▲ Poste de relevage

#### Assainissement Non Collectif

● Parcelle avec filière ANC

#### Etude de raccordement

■ Secteur étudié



ECHELLE : 1:15 000

Version : 1  
Etabli le : 05/08/24  
Cartographe : AM

Tableau 6 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Commune de Saussan

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Route de Fabrègues / Ancienne voie Romaine (SAU01)	U	13	0%	70%	30%	<b>Inapte pour les parcelles à l'est</b> (Probablement moyenne pour les parcelles à l'Ouest mais pas d'étude de sol réalisée)	AAC Flès	<b>Impact environnemental moyen</b> (Aptitude des sols inapte à moyenne, présence d'un périmètre AAC, mais filières ANC majoritairement conformes avec réserves, peu de filières non conformes)	421 k€	32 k€/brcht	<b>ANC</b>	- Coût de raccordement élevé (création d'un PR public nécessaire pour le raccordement avec coût >30 k€ / branchement)

### Ce qu'il faut retenir...

Suite à l'analyse technico économique réalisée, le secteur de la Route de Fabrègues / Ancienne voie Romaine (SAU01) est maintenu en ANC.

## 7.2 Synthèse du zonage

### 7.2.1 Cartes de zonage

Les cartes de zonage sont présentées ci-dessous (format A3) pour les communes de Fabrègues, Pignan et Saussan.



**A noter**

*Les cartes de zonage au format A0 sont disponibles en **Annexe 1**.*

## Fabrègues Zonage d'assainissement des eaux usées

### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

#### Zonage PLUi

■ AU

■ U

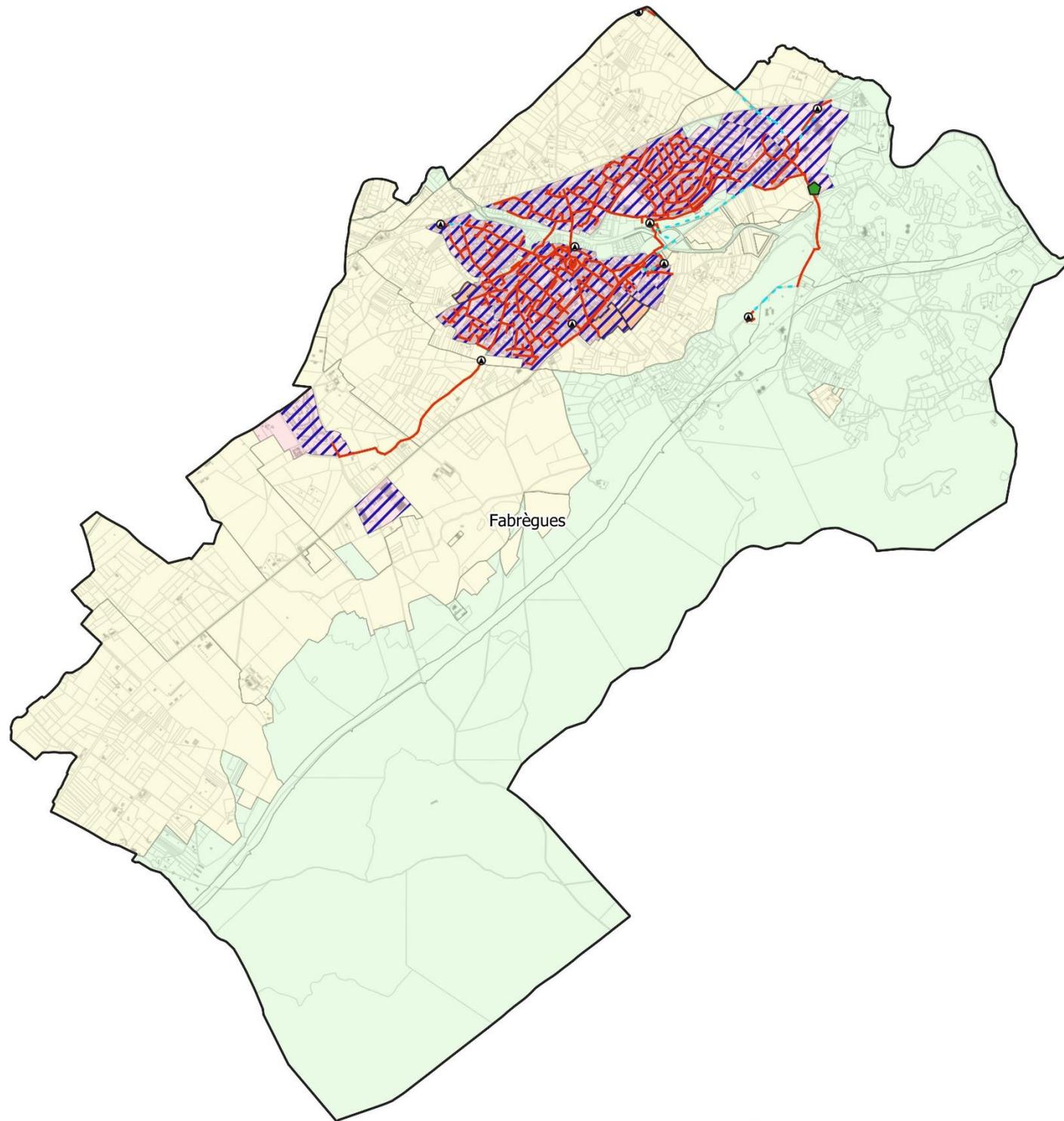
■ N

■ A

#### Zonage d'assainissement

▨ Assainissement Collectif

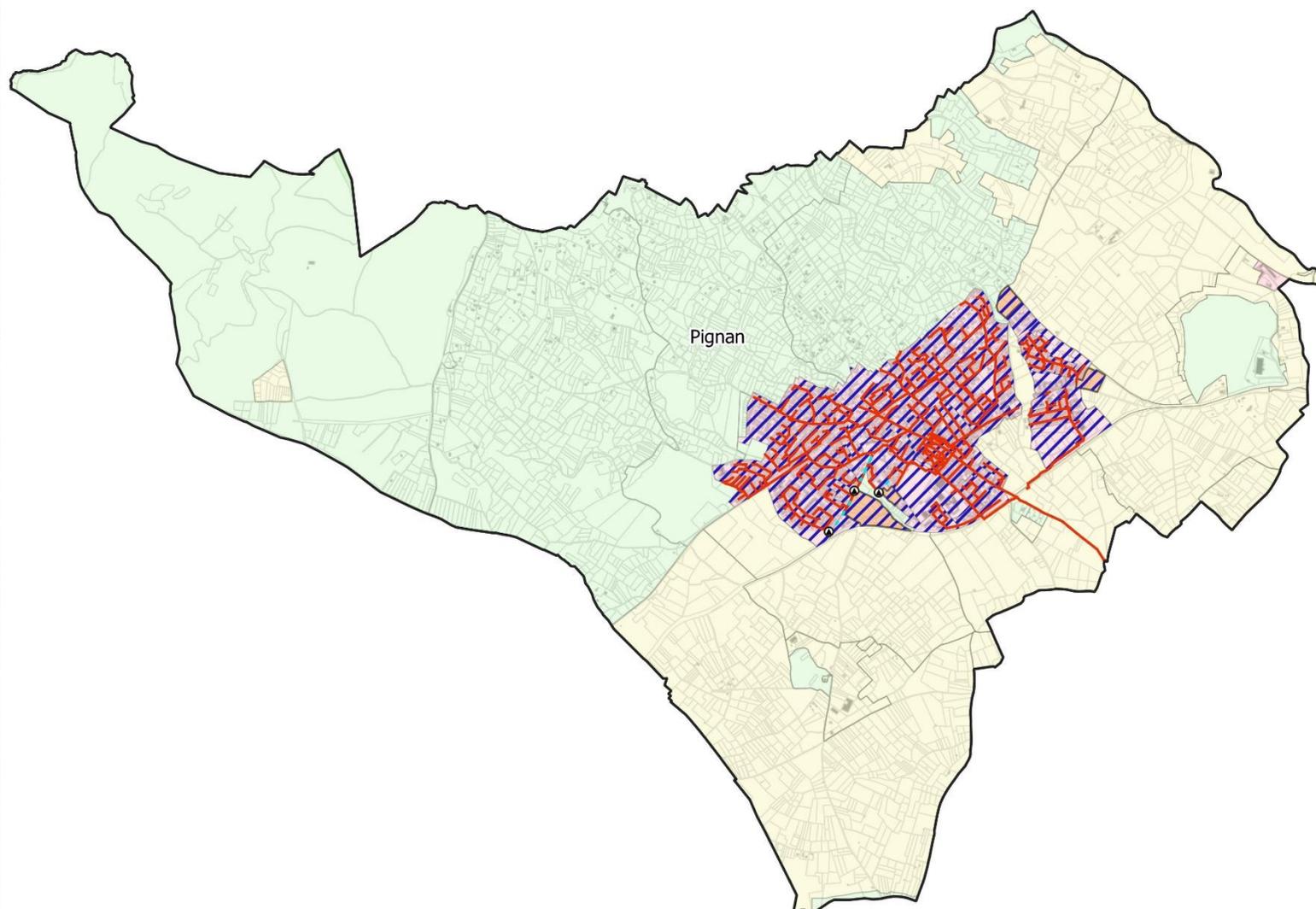
□ Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:30 000

Version: 1  
Établi le: 24/07/24  
Cartographe: AM

## Pignan Zonage d'assainissement des eaux usées



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

#### Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

#### Zonage d'assainissement

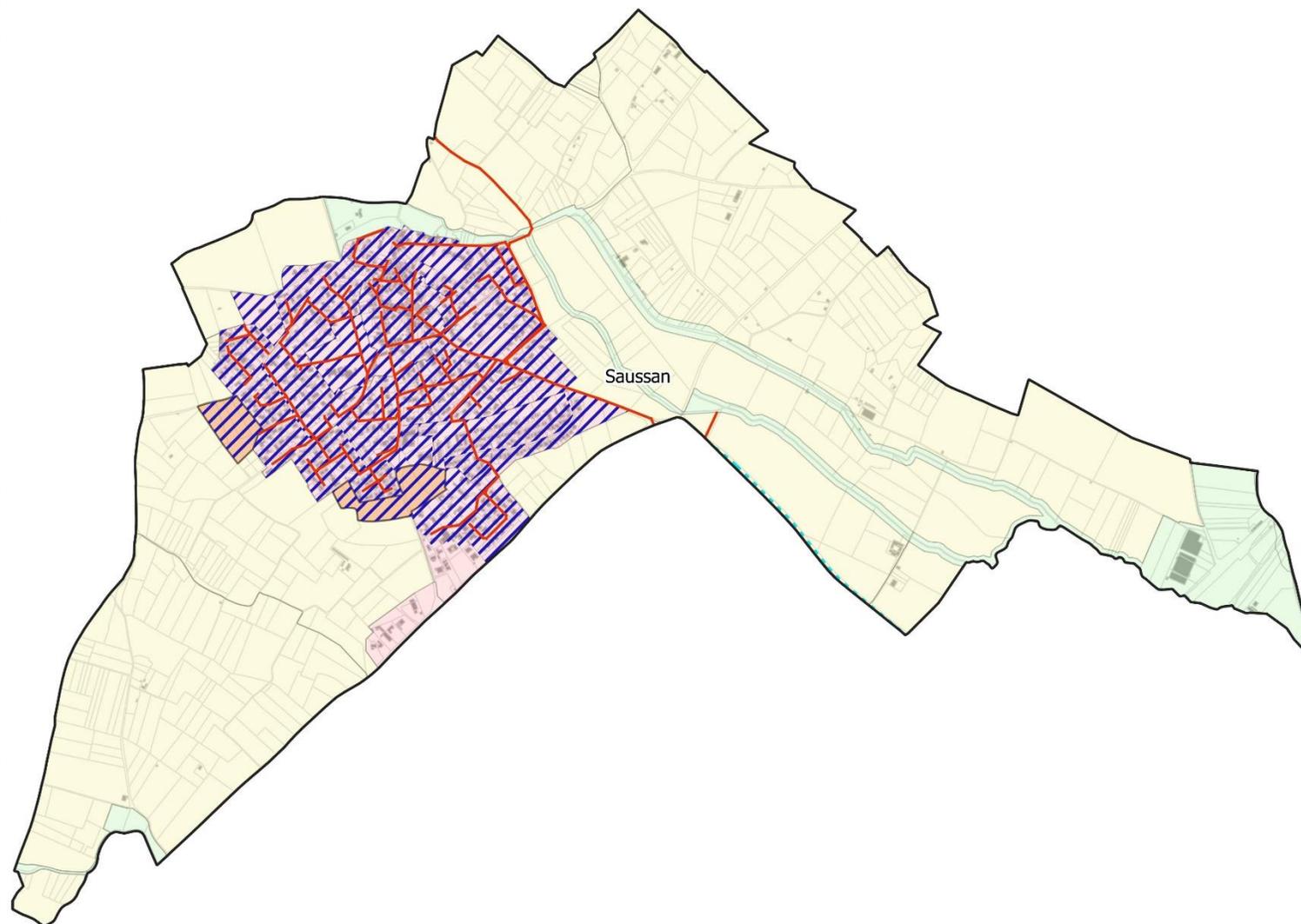
- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:27 500

Version: 1  
Établi le: 24/07/24  
Cartographie: AM

## Saussan Zonage d'assainissement des eaux usées



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

⬠ Station d'épuration

⊙ Poste de relevage

#### Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A

#### Zonage d'assainissement

▨ Assainissement Collectif

□ Assainissement Non Collectif



**ECHELLE:** 1:12 500

Version: 1  
Établi le: 05/08/24  
Cartographe : AM

# Système d'assainissement de Pignan – Saussan - Fabrègues

Zonage d'assainissement des eaux usées

---

## 7.2.2 Commune de Fabrègues

### 7.2.2.1 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi, à l'exception du secteur de « **Launac - le Vieux** » (FAB02 : Camping « Le Botanic » et chambre d'hôtes « Commanderie Templière de Launac-le vieux ») maintenu en ANC suite à l'étude de raccordement réalisée.
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

### 7.2.2.2 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi.
- Le secteur de « Launac - le Vieux » en zone U du PLUi et maintenu en ANC suite à l'étude de raccordement réalisée (FAB02 : Camping « Le Botanic » et chambre d'hôtes « Commanderie Templière de Launac-le vieux »).

Il s'agit d'une zone déjà bâtie et dont les parcelles disposent de filières ANC.

## 7.2.3 Commune de Pignan

### 7.2.3.1 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi.
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

### 7.2.3.2 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi

## 7.2.4 Commune de Saussan

### 7.2.4.1 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi à l'exception du secteur « Route de Fabrègues / Ancienne voie Romaine » (SAU01) maintenu en ANC suite à l'étude de raccordement réalisée.
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

### 7.2.4.2 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi
- Le secteur « Route de Fabrègues / Ancienne voie Romaine » (SAU01) en zone U du PUI et maintenu en ANC suite à l'étude de raccordement réalisée.

Il s'agit d'une zone déjà bâtie et dont les parcelles disposent de filières ANC.

## 7.2.5 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

### 7.2.5.1 Commune de Fabrègues

La carte et les paragraphes ci-dessous présentent les principales évolutions par rapport au zonage de 2009.

- **Toutes les zones U auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif à l'exception du secteur de Launac Le Vieux (FAB02), maintenu en ANC suite à l'analyse technico économique réalisée.**

Il s'agit :

- ▷ De zones déjà bâties et raccordées aux réseaux d'eaux usées
- ▷ Du secteur de l'ancienne Gare (FAB01) dont l'étude technico-économique réalisée a conclu à un zonage en assainissement collectif (voir programmation de travaux au paragraphe 8).
- ▷ Ou de parcelles (bâties ou non bâties) situées à proximité des réseaux existants (raccordement possible).

- **Une partie de la zone U du secteur Launac Le Vieux (FAB02), auparavant en assainissement collectif futur est placée en assainissement non collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée.**

- **Les zones AU, auparavant en assainissement non collectif, sont placées en assainissement collectif (cf arbre de décision).**

Cela concerne uniquement la zone AU de Puech Long, les autres zones AU étant déjà en assainissement collectif dans l'ancien zonage.

- **Les zones N et A auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement non collectif (cf. arbre de décision).**

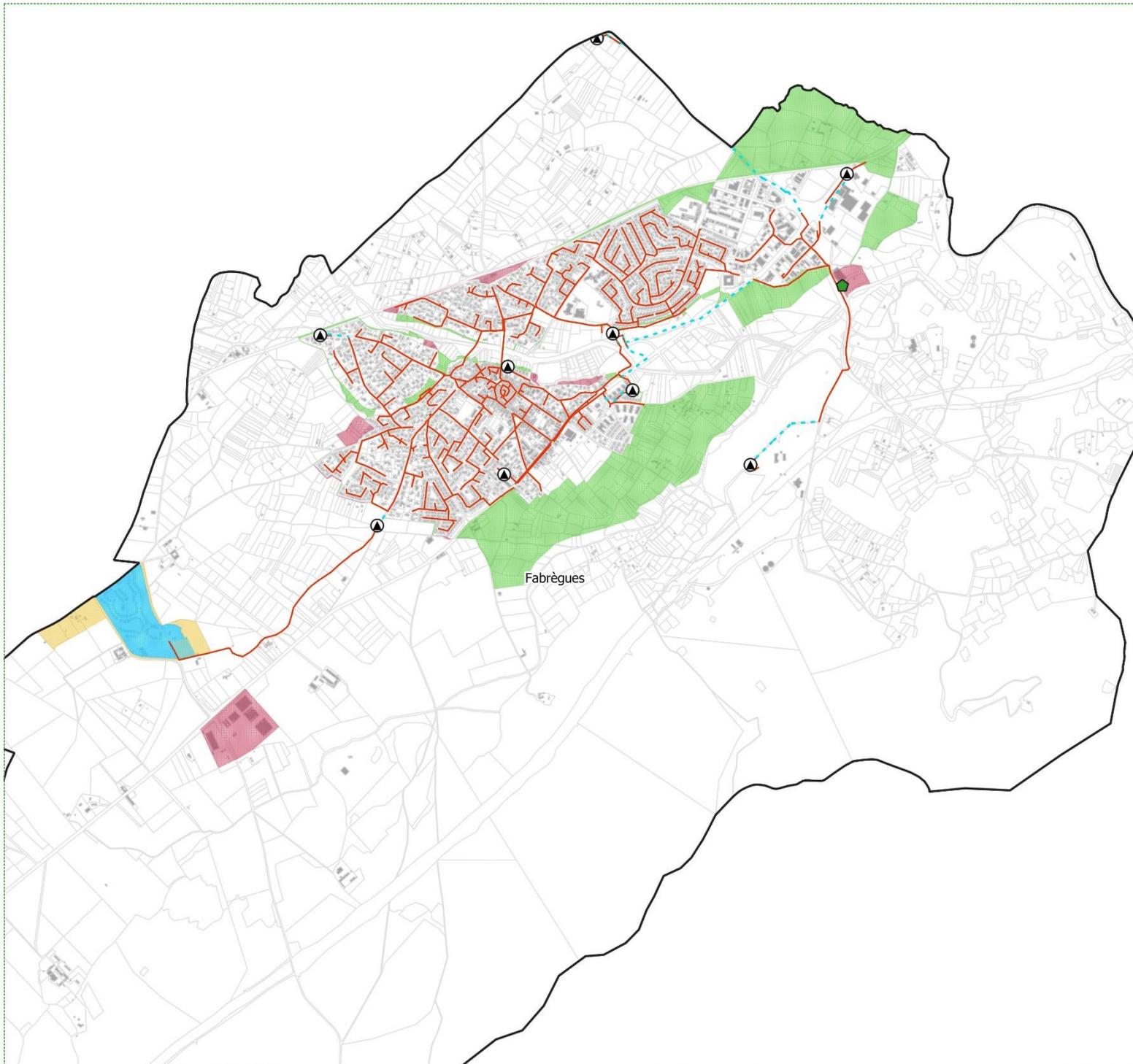
Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties situées en périphérie des zones urbanisées.

- **Les zones N et A auparavant en assainissement collectif sont placées en assainissement non collectif.**

Il s'agit majoritairement de parcelles non bâties situées en périphérie des zones urbanisées.

On recense néanmoins quelques parcelles bâties qui disposent actuellement de filières ANC. Les projections d'extensions des zones U et AU ainsi que d'extension des réseaux d'assainissement ont été redéfinies depuis le précédent zonage d'assainissement. Ces parcelles sont désormais très éloignées des réseaux d'assainissement et sont donc zonées en ANC du fait de leur classement en zone A ou N dans le PLUi (cf. arbre de décision).

## Fabrègues : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de Refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

#### Evolution du zonage d'assainissement

- ACF en AC
- ANC en AC
- AC en ANC
- ACF en ANC

AC : assainissement collectif  
ACF : assainissement collectif futur  
ANC : assainissement non-collectif



**ECHELLE:** 1:20 000

Version: 1  
Etabli le: 30/07/24  
Cartographe : AM

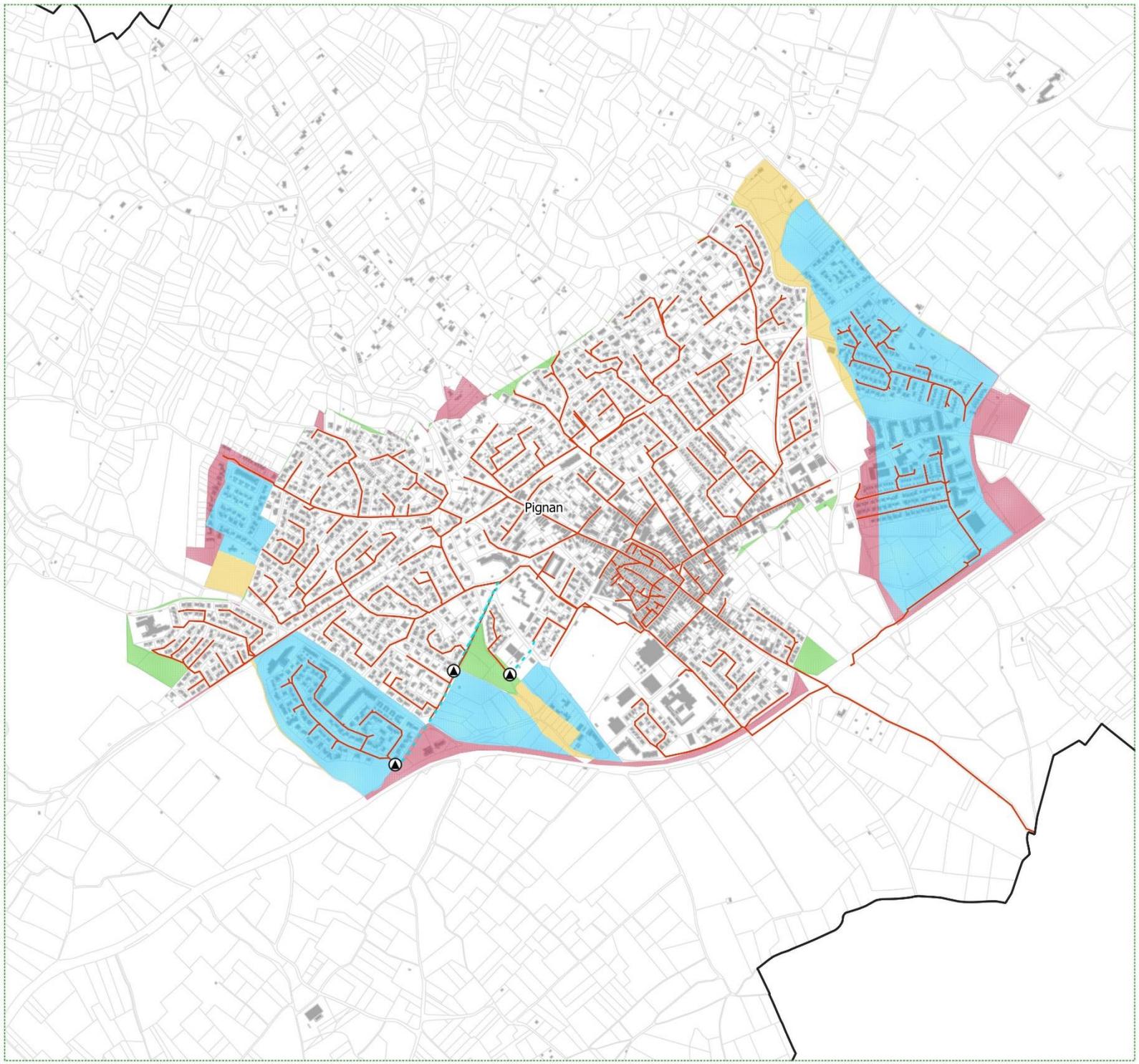
### 7.2.5.2 Commune de Pignan

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage d'assainissement de 2009 :

- **Les zones U et AU auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement collectif.** Il s'agit :
  - ▷ De zones déjà bâties et raccordées aux réseaux d'eaux usées,
  - ▷ Du secteur de la rue André Solive (PIG02) dont l'étude technico-économique réalisée à conclu à un zonage en assainissement collectif (voir programmation de travaux au paragraphe 8),
  - ▷ Ou de zones bâties ou non bâties situées à proximité des réseaux existants (raccordement possible).
  
- **Les zones U et AU auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif.** Il s'agit :
  - ▷ De zones déjà bâties et qui ont été raccordés aux réseaux d'eaux usées depuis le précédent zonage
  - ▷ De zones (non bâties ou bâties) situées à proximité des réseaux existants (raccordement possible).
  
- **Les zones N et A auparavant en assainissement collectif sont placées en assainissement non collectif (cf. arbre de décision).**

Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties situées en périphérie des zones urbanisée.
  
- **Les zones N et A auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement non collectif.**

Il s'agit majoritairement de parcelles non bâties situées en périphérie des zones urbanisée. On recense néanmoins quelques parcelles bâties qui disposent actuellement de filières ANC. Les projections d'extensions des zones U et AU ainsi que d'extension des réseaux d'assainissement ont été redéfinies depuis le précédent zonage d'assainissement. Ces parcelles sont désormais très éloignées des réseaux d'assainissement et sont donc zonées en ANC du fait de leur classement en zone A ou N dans le PLUi (cf. arbre de décision).



## Pignan: Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement

### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

-  Réseau gravitaire
-  Réseau de Refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

-  Station d'épuration
-  Poste de relevage

#### Evolution du zonage d'assainissement

-  ACF en AC
-  ANC en AC
-  AC en ANC
-  ACF en ANC

AC : assainissement collectif  
 ACF : assainissement collectif futur  
 ANC : assainissement non-collectif



**ECHELLE:** 1:10 000

Version: 1  
 Etabli le: 30/07/24  
 Cartographe : AM

### 7.2.5.3 Commune de Saussan

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage d'assainissement de 2009 :

- **Toutes les zones U auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif, à l'exception de la parcelle AI0177** appartenant au secteur « Route de Fabrègues / Ancienne voie Romaine » (SAU01) qui est maintenue en ANC suite à l'analyse technico-économique réalisée.

Il s'agit exclusivement de parcelles déjà raccordées aux réseaux d'assainissement ou situés à proximité des réseaux existants (raccordement possible).

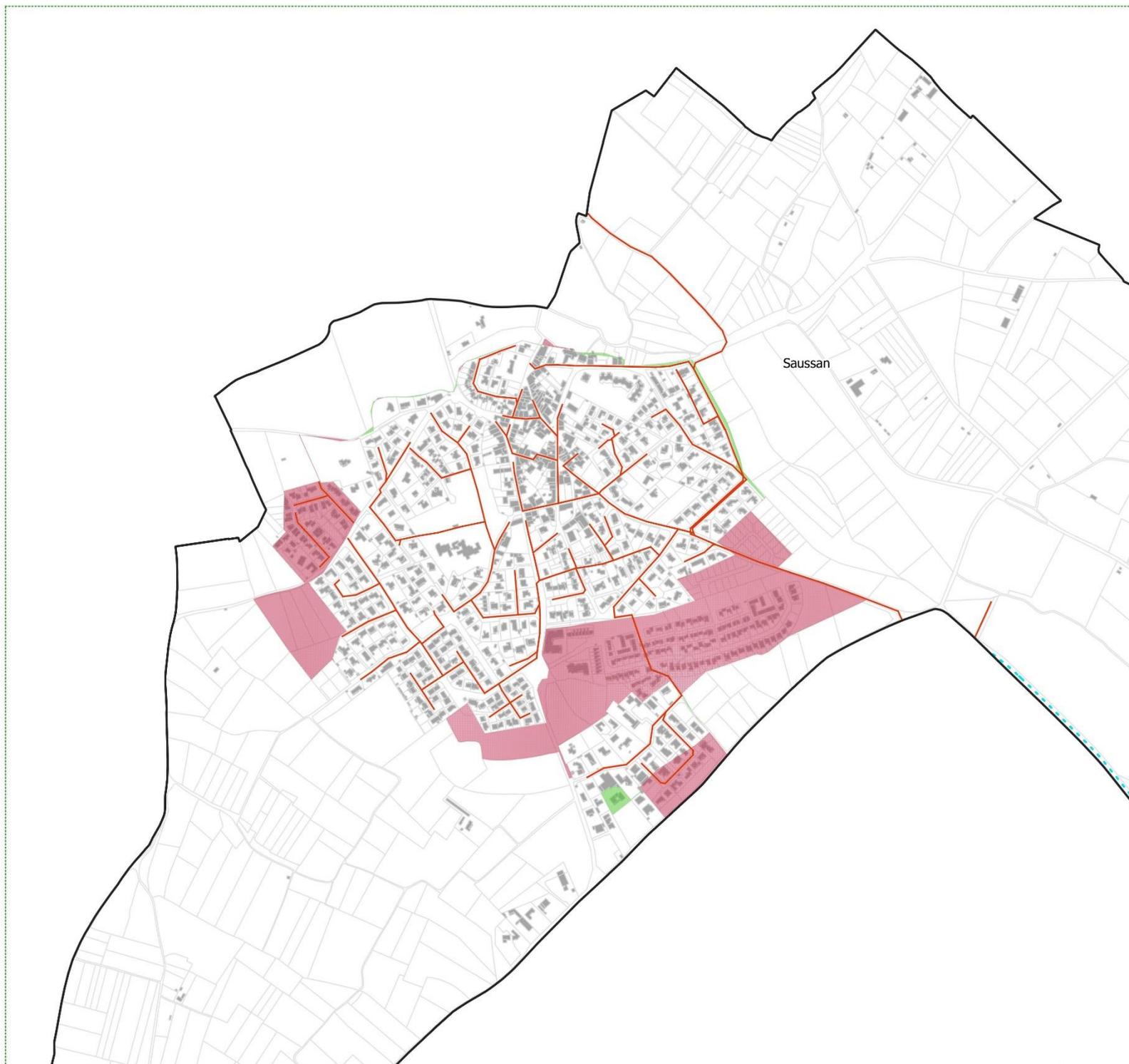
- **La parcelle AI0177 (zone U)** auparavant en Assainissement collectif est placée en Assainissement non collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée sur le secteur « Route de Fabrègues / Ancienne voie Romaine » (SAU01). Cette parcelle (bâtie) dispose actuellement d'un système de traitement d'assainissement non collectif.

- **Toutes les zones AU auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif** (voir arbre de décision).

- **Les zones N et A auparavant en assainissement collectif sont placées en assainissement non collectif (cf. arbre de décision).**

Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties situées en périphérie des zones urbanisées.

## Saussan : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de Refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

● Poste de relevage

#### Evolution du zonage d'assainissement

■ ACF en AC

■ ANC en AC

■ AC en ANC

■ ACF en ANC

AC : assainissement collectif  
ACF : assainissement collectif futur  
ANC : assainissement non-collectif



**ECHELLE:** 1:7 500

Version: 1  
Etabli le: 05/08/24  
Cartographe: AM

## 8 ADEQUATION DE LA STATION D'EPURATION EN SITUATION FUTURE

### 8.1 Evolution démographique

Au vu des projections démographiques du PLUi, la zone d'étude devrait atteindre une population de **18 998 habitants en 2034** soit 1 946 habitants supplémentaires par rapport au dernier recensement de l'INSEE réalisé en 2020.

### 8.2 Evolution de la population raccordée

Actuellement, la population raccordée au réseau d'assainissement collectif est estimée à 15 762 habitants (sur 17 052 habitants au total soit un taux de raccordement de 92.4%).

A l'horizon 2034, il est prévu :

- Que les 1 946 habitants supplémentaires soient localisés en zone d'assainissement collectif et soient donc raccordés au réseau d'assainissement.
- Que 19 habitations disposant actuellement d'un système d'assainissement non collectif soient raccordées au réseau d'assainissement collectif soit une population estimée à 45 habitants (secteurs FAB01, PIG02, PIG03 et PIG04).

**La population raccordée à horizon 2034 est donc estimée à 17 753 habitants (soit 1 991 habitants supplémentaires par rapport à la situation actuelle).**  
Le taux de raccordement à horizon 2034 est estimé à 93.3 %

### 8.3 Charges supplémentaires à traiter

Sur la base de ces hypothèses, les charges hydraulique et organique supplémentaires à traiter par la station d'épuration à horizon 2034 par rapport à la situation actuelle sont présentées dans le tableau ci-dessous.

- Charge hydraulique supplémentaire : + 332 m<sup>3</sup>/j
- Charge organique : + 119 kg DBO<sub>5</sub>/j



#### A noter

*Il est considéré les ratios suivant par habitant supplémentaire raccordé :*

- Charge hydraulique : 167 l/j/hab (débit moyen journalier par habitant raccordé observé en 2020)
- Charge organique : 60 g DBO<sub>5</sub>/j/hab

## 8.4 Adéquation de la capacité de la station en situation future

Le tableau suivant synthétise les charges actuelles et projetées sur la station d'épuration.

**Tableau 7 : Adéquation de la station en situation future**

		Situation actuelle (moyenne 2020-2022)	Situation future horizon 2034
Population permanente	Population totale :	17 052 habitants	18 998 habitants
	Population raccordée : <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	15 762 habitants	17 753 habitants + 1 991 habitants
Station d'épuration	Dimensionnement (équivalent-habitant) :	30 517 EH	30 517 EH
	Débit nominal :	4 813 m <sup>3</sup> /j	4 813 m <sup>3</sup> /j
	Capacité organique :	1 831 kg DBO <sub>5</sub> /j	1 831 kg DBO <sub>5</sub> /j
Charge hydraulique	Débit moyen journalier <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	2 697 m <sup>3</sup> /j	3 029 m <sup>3</sup> /j + 332 m <sup>3</sup> /j
	Taux de charge moyen :	56%	63%
	Débit de référence (percentile 95) : <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	4 505 m <sup>3</sup> /j	4 837 m <sup>3</sup> /j + 332 m <sup>3</sup> /j
	Taux de charge pointe :	94%	101%
Charge organique	Charge organique entrée station <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	740 kg DBO <sub>5</sub> /j	859 kg DBO <sub>5</sub> /j + 119 kg DBO <sub>5</sub> /j
	Taux de charge moyen :	40%	47%
	Charge Brute de Pollution Organique (CBPO) <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	1 346 kg DBO <sub>5</sub> /j	1 465 kg DBO <sub>5</sub> /j + 119 kg DBO <sub>5</sub> /j
	Taux de charge pointe :	74%	80%



### Ce qu'il faut retenir...

**La station d'épuration Fabrègues est suffisamment dimensionnée traiter la charge hydraulique moyenne et les charges organiques (moyenne et pointe) jusqu'à l'horizon 2034.**

**En revanche, le percentile 95 des débits, déjà proche de la capacité maximale de la station en situation actuelle en raison d'apports d'eaux claires parasites par temps de pluie, atteint 101% de la capacité de la station à horizon 2034 du fait des apports hydrauliques liés aux habitants supplémentaires.**

**Des études spécifiques de diagnostic des réseaux d'eaux usées vont être menées par la Régie des Eaux de Montpellier Métropole afin de localiser les points d'intrusions d'eaux claires parasites en domaine public (réseaux collectifs) et privés (mauvais raccordements d'eaux pluviales vers les réseaux d'eaux usées séparatifs notamment).**

**Ces études seront suivies dans les prochaines années de la mise en œuvre des actions nécessaires pour diminuer les intrusions d'eaux claires par temps de pluie.**

**Ces actions devront permettre un abaissement du percentile 95 des débits de la station et l'acceptation des volumes générés par les effluents supplémentaires dans les conditions normales de fonctionnement.**

## 9 PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX

L'horizon de raccordement des zones à urbaniser actuellement non desservies par les réseaux d'assainissement dépendra du développement urbain de ces zones.

Pour les autres zones, les extensions de réseaux prévues sont présentées dans le tableau ci-dessous.



*Ce tableau n'inclut pas le secteur de Launac Saint André dont les travaux de raccordement sont en cours de réalisation en 2024.*

**Tableau 8 : Programme d'extension des réseaux d'assainissement collectif hors zones AU (période 2024-2033)**

Commune	Zone	Nombre de logements / branchements raccordés	Création d'un poste de relevage public	Postes de relevage privés nécessaires	Linéaire de réseaux à créer (publics uniquement)		Coût total (€ HT) *			Période prévisionnelle travaux	Remarques
					Gravitaire	Refoulement	Public	Privé	Total public + privé		
Fabrègues	Ancienne Gare (FAB01)	2	Non	Non	45 ml	0 ml	33 k€	0 k€	33 k€	2025-2028	-
Pignan	Rue André Solive (PIG02)	13	Non	Non	350 ml	0 ml	220 k€	0 k€	220 k€	2025-2028	Mutualisation d'une partie des travaux de raccordement avec le raccordement des zones AU (Pignarel et Pignarel Sud Chateau) à proximité
	Ancien chemin de Murviel à Pignan (PIG03)	2	Non	Non	60 ml	0 ml	43 k€	0 k€	43 k€	2029-2032	-
	Route de Murviel (PIG04)	2	Non	Non	105 ml	0 ml	74 k€	0 k€	74 k€	2029-2032	-
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	-	-	<b>560 ml</b>	<b>0 ml</b>	<b>370 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>370 k€</b>	-	-

\* coûts estimés en 2021 – ces coûts devront nécessairement être revus à la hausse compte-tenu de l'augmentation des coûts de pose des réseaux constatée depuis 2021.

Les coûts liés à la création des postes de relevage éventuels en domaine privés ne sont pas pris en compte.



### A noter

*La programmation de travaux est donnée à titre indicatif.*

*En effet, le zonage d'assainissement n'est pas un document de programmation de travaux. Il ne crée pas de droits acquis pour les tiers, ne fige pas une situation en matière d'assainissement. Il n'a également pas d'effet sur l'exercice par la collectivité de ses compétences.*

*Néanmoins, même si elle peut évoluer, la programmation des travaux d'extension présentée dans le zonage d'assainissement des eaux usées constitue un cadre pour la Régie des Eaux et servira à l'élaboration technique et financière du programme pluriannuel de travaux.*

# ANNEXE 1 : CARTES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT